

Registre des délibérations - Délibération n° 12 : 01/02/2017

SOUTIEN À LA SÉLECTION DES TAUREAUX DE RACE CAMARGUE PAR DES CONCOURS TESTS EN ARÈNES

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► Étaient absents-excuses :

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Volants
28	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Volants
74	67

Date de convocation
29/11/2016
RC - 737

Délibération n° 12 : 01/02/2017

SOUTIEN À LA SÉLECTION DES TAUREAUX DE RACE CAMARGUE PAR DES CONCOURS TESTS EN ARÈNES

L'élevage du taureau en Camargue contribue largement à la conservation des écosystèmes et participe au maintien de la valeur paysagère, du fait de son mode en extensif.

Pour cela, le Parc organise depuis 34 ans des concours de sélection de reproducteurs. Le jury de ces concours prend en compte à la fois des critères morphologiques et l'aptitude de l'animal à participer aux jeux taurins.

En 2017, sera renouvelé pour la troisième année consécutive le concours de sélection sur les vaches afin d'évaluer l'aptitude à transmettre leurs capacités génétiques aux animaux participant aux jeux. Ces concours sont ouverts à tous les éleveurs membres des associations d'élevage de taureaux de Camargue ayant leurs sièges au centre administratif du Parc naturel régional de Camargue.

Concernant les taureaux, pour près de 50 manades concernées, il s'agit d'organiser 6 courses de sélection accueillant des animaux âgés de 3 et 4 ans. Lors de ces concours, les animaux sont testés en arènes dans des conditions réelles de course camarguaise. Lors de chaque présentation, un jury examine le standard de la race, l'allure et la combativité au jeu. Les résultats de ce concours permettent de classer les manades et de récompenser les éleveurs pour leurs efforts de sélections menés dans le cadre de leur élevage.

Concernant les vaches, le même principe est mis en place afin de motiver les éleveurs sur le rôle des vaches mères dans les sélections des taureaux destinés aux jeux. En 2017, 2 courses de sélections et une finale seront organisées pour les vaches.

Par ailleurs, ces différents concours de sélection sont ouverts au public dans le but de l'informer et de le sensibiliser sur le rôle et l'importance tant économique que culturel de l'élevage du taureau de Camargue.

► PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses 2017		Recettes 2017	
Convention d'organisation avec le Comité des Fêtes Saintoises	7 000 €	Région PACA	7 000 €
Convention d'organisation avec le Club Taurin Lou Salinié	2 500 €	Ville Arles	5 000 €
Convention d'organisation avec le Club Taurin Prouvènço Aficioun	2 500 €		
Ingénierie	3 000 €	Autofinancement	3 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Adopte ce projet et autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec les Clubs Taurins « Prouvènço Aficioun » et « Lou Salinié » de Salin-de-Giraud pour les courses de vaches ;
- Accepte de renouveler la convention de partenariat avec le « Comité d'Organisation des Fêtes Saintoises » pour les courses de Tau ;
- Autorise le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette action.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **09 FEV. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 FEV. 2017**

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-510 du 6 août 1962 relative au traitement des documents administratifs.

À l'attention de la Direction des Services Départementaux de l'Équipement, de l'Énergie et du Développement Rural (DSEEDR) :
Monsieur le Directeur,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en vertu de la loi n° 62-510 du 6 août 1962 relative au traitement des documents administratifs, les documents suivants :
- Une copie de la décision n° 1234 du 15/01/2017 relative à la demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment à usage d'habitation.
- Une copie de la décision n° 5678 du 22/02/2017 relative à la demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment à usage d'habitation.
- Une copie de la décision n° 9012 du 05/03/2017 relative à la demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment à usage d'habitation.

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-510 du 6 août 1962 relative au traitement des documents administratifs.



Document communiqué en vertu de la loi n° 62-510 du 6 août 1962 relative au traitement des documents administratifs.

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-510 du 6 août 1962 relative au traitement des documents administratifs.

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-510 du 6 août 1962 relative au traitement des documents administratifs.